Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260616-2026_06_1-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le vingt-neuf mai deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

BA Christophe
CADIN Laurent
DREZEN-LAURGEAU Marielle
FRANÇAIS Nadège
FRÉVILLE Jean-François
HAMELIN Jean-Paul
JAN Sabine
LE MERCIER Pierrick
LEMPEREUR Stéphanie
LEFFONDRÉ Isabelle
MARTIN Fabrice
OLIVIERO Nathalie
RAULT Thérèse
TARDIVEL Amandine
VUILLAUME Quentin

Nombre de membres en exercice : 19 **Nombre présents :** 15

Absentes excusés : Jean-François FRÉVILLE (Donne pouvoir à Marielle DREZEN-LAURGEAU), Thomas SWIADKIEWICZ (Donne pouvoir à Sabine JAN), HUET Solvec (Donne pouvoir à Nadège FRANÇAIS), Cédric RAT (Donne pouvoir à Isabelle LEFFONDRÉ).

Secrétaire : Stéphanie LEMPEREUR

2026-06.1 – DÉSIGNATION DES ÉLUS ET DE LEURS SUPPLÉANTS DANS LE CADRES DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2026 ;
5.3- DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

Monsieur le Maire explique que l'élection des délégués et des suppléants est une délibération de droit commun du Conseil Municipal dont la réunion obéit aux règles fixées par les articles L.2121-15, L.2121-16, L.2121-17, L.2121-18,L. 2121-26 et L.2122-17 du CGCT25 et aux principes exposés ci-après.

Vu le code électoral ;

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n°ioma2308397j du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260616-2026_06_1-DE

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Madame RAULT Thérèse ;
- Monsieur HAMELIN Jean Paul ;
- Monsieur VUILLAUME Quentin ;
- Madame TARDIVEL Amandine.

La présidence est assurée par les soins de Monsieur RICHARD Michel, le Maire.

Les candidatures enregistrées :

« Sénatoriales 2026- Plémy »

1. **RICHARD Michel**, délégué
2. **FRANÇAIS Nadège**, déléguée
3. **LE MERCIER Pierrick**, délégué
4. **OLIVIERO Nathalie**, déléguée
5. **FRÉVILLE Jean-François**, délégué
6. **JAN Sabine**, suppléante
7. **SWIADKIEWICZ Thomas**, suppléant
8. **LEFFONDRÉ Isabelle**, suppléante

Monsieur RICHARD Michel, le président rappelle l'objet de la séance qu'il y a lieu de procéder à l'élection de cinq élus délégués et trois élus suppléants en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombres de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

Nom- Prénom	Nbre de voix obtenues
Monsieur RICHARD Michel	19
Madame FRANÇAIS Nadège	19
Monsieur LE MERCIER Pierrick	19
Madame OLIVIERO Nathalie	19
Monsieur FRÉVILLE Jean-François	19
Madame JAN Sabine	19
Monsieur SWIADKIEWICZ Thomas	19

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260616-2026_06_1-DE

Madame LEFFONDRÉ Isabelle	19

Le Conseil Municipal :

- Proclame élue la liste « Sénatoriales 2026- Plémy » dans le rang présenté ci-dessus pour participer au scrutin sénatorial.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor)

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 5 juin 2026
et de la publication le 5 juin 2026

Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor)